

Certificat médical d'absence de contre-indication spécifique aux vétérans sélectionnés aux Championnats du Monde

Formulaire et dossier à retourner au médecin fédéral :

Dr HORNUS , à la FFE - TOUR GALLIENI II – 36 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE – 93710 BAGNOLET

L'escrime est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition.
Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les vétérans sélectionnés pour la 1ère fois, et ceux âgés de plus de 70 ans, doivent réaliser les examens suivants :

- Visite médicale de non contre-indication auprès d'un médecin du sport (datant de moins de 3 mois)
- ECG de repos avec interprétation (datant de moins de 3 mois)
- Echographie cardiaque avec interprétation (datant de moins de 2 ans)
- Epreuve d'effort maximal avec conclusion (datant de moins de 2 ans)
- Examen biologique sanguin (cholestérol, TG, glycémie) et urinaire (glycosurie, protéinurie) (datant de moins de 2 ans)

Les vétérans, âgés de moins de 70 ans et qui ont été sélectionnés antérieurement doivent passer une visite médicale de non contre-indication auprès d'un médecin du sport (datant de moins de 3 mois), qui évaluera s'ils ont besoin d'examens complémentaires ou de l'avis d'un spécialiste pour se prononcer sur la non contre-indication.

Les assauts correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. Les conseils d'hydratation et d'échauffement sont toujours bienvenus.
C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin consulté évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition, tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique de l'escrime.

Le tireur (NOM, Prénom)Club :

Date de naissance : / /

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Certificat médical établi par le médecin du sport

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M, né(e) le / /,

- Avoir pris connaissance des résultats des examens supplémentaires listés ci-dessus :
- Avoir demandé l'avis d'un spécialiste (le cas échéant, préciser) :
- Certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique de l'escrime en compétitions pour les Championnats du Monde vétérans.

Fait le / / à.....Signature et cachet du médecin examinateur.

Avis du spécialiste (le cas échéant) :

Fait à Le / / Signature et cachet du spécialiste

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afid.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.